

Marie Moret à monsieur Chastanier, 5 août 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (309r, 310v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 5 août 1897,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46801>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméRéponse à la lettre de Chastanier du 3 août 1897, qui accepte d'imprimer *Le Devoir* aux conditions de Marie Moret. Informe Chastanier que les manuscrits du numéro de septembre 1897 du journal lui seront adressés par Jules Pascaly et

elle entre le 15 et le 20 août. Chastanier interroge Marie Moret sur le volume de papier à commander (pour 6 mois ou un an), comme l'avait fait Jules Laporte en 1892 : Marie Moret a confiance en Chastanier et souhaite collaborer avec lui durablement, mais ne peut prédire l'avenir ; elle signale à Chastanier que madame Laporte lui a dit avoir en magasin du papier pour 4 numéros du *Devoir* : Chastanier consentirait-il à reprendre le papier pour ménager les intérêts de « cette femme déjà très éprouvée » ?

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Laporte, Jules \(-1893\)](#)
- [Laporte \[madame\]](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger et Laporte](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familiste
6 aout 1897

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 courant. J'ai pris bonne note de notre accord.

Les relations s'ouvriront par le numéro du Demain, qui sera daté Septembre. Les manuscrits vous en seront adressés le 1^{er} au 20 courant par M. Pascaly (éditeur de Demain, Paris) et par moi. Je prie M. Pascaly de

notre accord.

— Vous me demandez, touchant le commandité du papier pour ma revue, si vous pouvez compter sur ça moins d'un an. M. Lassalle m'avait promis de même lorsque le 1892 je suis entré en relation avec lui; et je ne puis que vous faire la même réponse que j'ai alors: Sul'Il nous ne peut répondre de l'avenir, mon frère est vivant, il nous confie longtemps le Demain, j'ai confiance de trouver chez vous les conditions qui assureront ces bons rapports.

Les relations avec la maison de sorte ont été jusqu'à maintenant et,

vous le moyez d'avoient, c'est
la force des choses que m'en
écarte aujourd'hui.

Ce sujet m'amène
l'opinion, à vous dire que
Madame Laroty - avec qui
je reste dans les meilleures
termes - m'a fait en reponse
à la lettre que j'envoie je l'in-
formais du travailleix transfert
du Dr au ailleurs, qu'elle avait
en magazin du papier pour
la numeroix du Docteur et qu'elle
allait en être embarrassée.

Je ne sais si elle avait comp-
le ce qui reste à porter en fait
de papier à part, aussi lui
ai-je écrit en conséquence. Il
se peut bien que d'auquel reste
pas de papier du tout.

Quoique il en soit je ne
peux pas avec cette femme
déjà très éprouvée, c'est à

subir une partie de ce chagrin; et
j'ai pensé à vous demander,
Monsieur, si dans le cas où
il resterait chez Mme Laroty
du papier comme elle le dit -
vous consentiriez à ce brefren-
de pour la valeur que vous
jugeriez raisonnable, sans a
moi à m'entendre avec
Mme Laroty, et il y aurait diffé-
rence en moins entre votre
évaluation et le prix qu'elle
assignerait à ce papier.

Je vous remercie d'
l'avance, Monsieur, de ce
que vous vaudrez bien
faire à ce sujet, et nous
nous t'agréer l'assurance
de ma perfette considé-
ration

B. B. B. B. B.